

Tarifs des cartes de pêche 2019

Cartes de pêche des structures associatives de la pêche de loisir des Alpes-Maritimes

CARTES	DESCRIPTION	TARIF 2019	
PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle « personne majeure » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>	CPMA	34,20 €
		Fédération	26,30 €
		AAPPMA	13,50 €
		TOTAL	74,00 €
INTERFEDERALE PERSONNE AJEURE CHI / EHGO / URNE	Carte réciprocaire CHI ou EHGO ou URNE Carte annuelle interfédérale « personne majeure » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche Prix unique : 96 €	CPMA	34,20 €
		CHI	22,00 €
		Fédération	26,30 €
		AAPPMA	13,50 €
		TOTAL	96,00 €
RECIPROCITE PERSONNE MAJEURE CHI / EHGO / URNE	Pour membre d'une AAPPMA non réciprocaire et non adhérente au CHI, ou à l'EHGO ou à l'URNE 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie- Tous modes de pêche <i>(CPMA déjà acquittée : elle doit être présentée avec une autre carte comportant une CPMA de l'année en cours).</i>	CHI	30,00 €
		Fédération	26,30 €
		AAPPMA	13,50 €
		TOTAL	69,80 €
PERSONNE MINEURE NOUVEAU : RECIPROCITE AVEC LA ROYA (1)	Carte annuelle « personne mineure » Pour les mineurs de 12 à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>	CPMA	2,20 €
		Fédération	11,00 €
		AAPPMA	6,80 €
		TOTAL	20,00 €
PROMOTIONNELLE DECOUVERTE FEMME NOUVEAU : RECIPROCITE AVEC LA ROYA (1)	Carte annuelle « Découverte Femme » Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche. Prix unique : 33 €	CPMA	12,70 €
		Fédération	13,30 €
		AAPPMA	7,00 €
		TOTAL	33,00 €
DECOUVERTE -12ANS NOUVEAU : RECIPROCITE AVEC LA ROYA (1)	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » Pour les jeunes de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche. Prix unique : 6 €	CPMA	0,50 €
		Fédération	3,50 €
		AAPPMA	2,00 €
		TOTAL	6,00 €
HEBDOMADAIRE (1)	Carte « hebdomadaire » valable 7 jours consécutifs et disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i> Prix unique : 32 €	CPMA	12,30 €
		Fédération	13,00 €
		AAPPMA	6,70 €
		TOTAL	32,00 €
HEBDOMADAIRE POUR MEMBRE D'UNE APPMA (1)	Carte « hebdomadaire » valable 7 jours consécutifs et disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année pour un membre d'AAPPMA ayant déjà acquitté une CPMA 2019 (homme ou femme). 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche <i>Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ».</i> Prix unique : 19,70 € (Pas de timbre CPMA)	CPMA	0,00 €
		Fédération	13,00 €
		AAPPMA	6,70 €
		TOTAL	19,70 €
JOURNALIERE	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	3,20 €
		Fédération	8,00 €
		AAPPMA	3,80 €
		TOTAL	15,00 €

1. Le pêcheur est exonéré de la vignette réciprocité, il peut pêcher dans tous les départements du Club Halieutique et de l'Entente Halieutique du Grand Ouest et l'Union Réciprocaire du Grand Est, sauf pour les AAPPMA non réciprocaires (Vallée de la Basse Vésubie : Lantosque et Vallée de la Roya : Breil, Fontan, La Brigue, Saorge et Tende).